

## **Faisabilité de l'identification des situations de handicap à partir des données médico-administratives – Projet Fish prolongé en Réalisation d'identification des personnes en situation de handicap – Projet Rish**

**Code projet :** Rish en 2023 (ex Fish ; ex REA236)

**Equipe :** Fabien Daniel, Maude Espagnacq, Camille Regaert, (Irdes)

**Collaboration extérieure :** Argo Santé, Catherine Sermet

**Période de réalisation :** 2016-2025

**Données :** Système national des données de santé (SNDS) ; Enquête Handicap Santé (HS) 2008, EHIS 2019 en 2023 : Vie quotidienne et santé (VQS) et Prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge (Phedre)

### **Contexte et objectifs**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) souhaite explorer la possibilité de repérer les populations en situation de handicap à travers les données de l'Assurance maladie et, en particulier, les données de prestations de biens et services médicaux. L'objectif final de ce travail est de produire un algorithme de repérage qui sera utile dans tous les cas où les données disponibles (enquêtes, données administratives) ne permettent pas d'identifier directement les personnes en situation de handicap mais où, néanmoins, des analyses intéressantes sur ces populations pourraient être produites.

### **Méthodologie**

Une première étape a été de déterminer à dire d'experts les informations du SNDS qui, seules ou combinées, sont susceptibles d'identifier des situations de handicap, et de concevoir une revue de la littérature française et internationale sur la réalisation d'algorithmes à partir de données médico-administratives.

A l'issue de cette phase, quatre algorithmes ont été développés selon la nature du trouble recherché : moteur ou organique ; psychique intellectuel ou cognitif (Pic) ; visuel et auditif. Un dernier algorithme identifiant les reconnaissances administratives du handicap (pension d'invalidité et allocation adulte handicapé) ou le fait d'être suivi ou hébergé dans un établissement médico-social est également réalisé. Une synthèse de ces algorithmes permettra donc d'identifier si les personnes sont à risque ou non d'avoir des limitations provoquant une situation de handicap.

Une cohorte composée de l'ensemble des personnes vivantes au 31 décembre 2019 a été constituée et leurs consommations de soins entre 2012 et 2019 ont été prise en compte.

L'objectif initial de comparer les résultats des algorithmes aux résultats issus de l'enquête Handicap santé (HS) a été abandonné du fait d'écarts de déclaratifs trop importants, notamment sur la possession d'aide technique (identifiée dans le SNDS et non déclarée dans l'enquête) et de l'impossibilité de faire passer l'algorithme complet puisqu'une seule année est disponible dans HS. Une comparaison des structures par sexe et âges des populations identifiées dans les algorithmes et dans les données d'enquêtes est réalisée sur l'enquête HS de 2008 qui est l'enquête la plus complète et sur l'enquête EHIS, plus récente (2019) qui contient des questions sur les limitations fonctionnelles moins nombreuses.

Des travaux seront menés à partir de l'enquête Prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge (Phedre) qui est appariée aux données de consommation de soins de 2012 à 2022, pour valider l'identification correcte de la nature de la limitation (toutes les personnes étant handicapées dans l'enquête Phedre). Dans les années à venir, l'algorithme sera testé

sur l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) et Autonomie où un appariement des données du SNDS sur plusieurs années sera possible.

## Résultats

L'algorithme moteur et organique permet d'identifier près de 10 millions de personnes à risque de handicap à la suite de limitations motrices et organiques et près de 3,7 millions pour les limitations psychiques, intellectuelles et cognitives

## Calendrier de réalisation et état d'avancement du projet

Les différents experts ont été consultés au premier semestre 2017. Une note présentant la méthode et les enseignements de ces expertises a été réalisée début 2018 (non publiée).

L'année 2018 a été consacrée à :

- La finalisation des nomenclatures (Cim 10, CCAM, LPP, etc...) permettant de déterminer si une maladie, un acte ou une prestation est traçable de limitations visuelles.
- Constitution de l'algorithme dans l'EGB
- L'algorithme sur les limitations visuelles a été appliqué sur les données de l'enquête HS. L'analyse des résultats est en cours.

Les travaux se sont poursuivis en 2019 et en 2020 avec :

- La construction de l'algorithme pluriannuel sur le handicap visuel, visant à récupérer les prestations des années antérieures (acquisitions de lunettes non renouvelées tous les ans, par exemple).
- La finalisation des nomenclatures (Cim 10, CCAM, LPP, etc.) permettant de déterminer si une maladie, un acte ou une prestation est traçable de limitations motrices ou organiques.
- La construction de l'algorithme pluriannuel sur les limitations motrices, visant à récupérer les prestations des années antérieures (acquisitions de lunettes non renouvelées tous les ans, par exemple).

Les travaux ont été suspendus en 2021

En 2022

- L'algorithme psychique, intellectuel et cognitif a été développé
- L'algorithme visuel a été transposé de l'EGB au SNDS
- 2023 sera consacrée à :
- La publication des résultats sur l'algorithme moteurLa publication des résultats de l'algorithme Pic et visuel
- La finalisation de l'algorithme auditif et de l'algorithme sur les reconnaissances administratives et suivi par les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).
- 

## En 2023

La phase de faisabilité étant maintenant terminée, le **projet Réalisation d'identification des personnes en situation de handicap (Rish)** succède à Fish afin de produire et mettre à disposition un indicateur synthétique et diffuser les algorithmes conçus. Fin 2022, Rish est

lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Boas porté par le HDH et est ainsi financé dans ce cadre.

- Les algorithmes vont être mis à disposition sur la plateforme du HDH en 2023 pour être discutés avec des experts du SNDS. En parallèle les résultats des algorithmes vont être comparés à l'enquête VQS qui est représentative au niveau départemental et à l'enquête Phedre qui porte spécifiquement sur des personnes en situation de handicap pour tester la sensibilité et la spécificité de ces derniers.
- Une expertise médicale approfondie sur les consommations de soins va être menée pour valider les propositions faites lors de la phase de faisabilité.
- L'objectif étant de mettre à disposition dans les années à venir d'une table appariable aux données du SNDS avec un indicateur binaire de risque de handicap pour chaque individu présent dans le SNDS issus des algorithmes.
- 

## **Valorisation**

### Publications Irdes

Espagnacq M., Daniel F. et Regaert C. (2022). « Repérer les usagers de fauteuils roulants en France et calculer leur reste à charge à partir des données du Système national des données de santé (SNDS) de 2012 à 2019 Irdes, *Questions d'économie de la santé* n° 272 , octobre.

Espagnacq M., Sermet C., Regaert C. avec la collaboration de Daniel F. et Potdevin M. (Argo Santé) « L'identification des limitations motrices par la consommation de soins confirme les disparités territoriales et de genre » (Irdes) (*Questions d'économie de la santé à paraître*).

### Colloques et séminaires

- *Journées Emois 2019*, Nancy, 14-15 mars 2019, « Validation d'un algorithme de repérage des limitations visuelles dans les données du SNDS », Espagnacq M., Regaert C., Sermet C. (co-auteur Penneau A.)
- *Mardi de l'Irdes*, Paris, 6 septembre 2022, Faisabilité d'identification des personnes à risque de handicap (Fish) à partir des données du Système national des données de santé (SNDS). Méthodologie générale et résultats de l'algorithme « moteur et organique », Espagnacq M., Regaert C., Daniel F, Sermet C., Podevin M.

Ce projet a été présenté au Conseil scientifique de l'Irdes le 30 mai 2016 : « Faisabilité de l'identification des situations de handicap à partir des données médico-administratives (projet Fish) », Sermet C., Espagnacq M., Penneau A. Regaert C.